



faits-divers

Gisors : deux aides-soignantes accusées de maltraitance sur des personnes âgées

Des personnes âgées hospitalisées dans l'unité de soins de longue durée du centre hospitalier de Gisors auraient été victimes de maltraitance. Deux aides-soignantes ont été placées en garde à vue en avril. L'enquête se poursuit.

Marc Moiroud avec AFP | Publié le 10/06/2013 | 09:37, mis à jour le 10/06/2013 | 17:55



© Google Maps

On en sait désormais plus sur les faits de maltraitance que nous vous avons rapportés dès le début avril. Le procureur adjoint d'Evreux, Yves Dupas nous a confirmé que deux aides-soignantes avaient été placées en garde à vue. L'une d'entre elle , serait plus impliquée. Pour l'heure, le dossier est toujours en cours d'instruction. L'étude du contenu d'ordinateurs et de téléphones portables se poursuit. Les deux femmes sont accusées de violence sur personne vulnérable et d'atteinte à l'intimité de la personne.

La gendarmerie de Gisors continue de vérifier l'étendue des agissements. Cinq photos de pensionnaires auraient été prises fin 2009-début 2010. Des images attentatoires et portant atteinte à la dignité de ces personnes. Tous les patients concernés sont soit très

gravement handicapés, soit très âgés et souvent séniles. Tous sont placés sous tutelle. La ministre déléguée chargée des personnes âgées, Michèle Delaunay, a indiqué à nos confrères de LCI, avoir été avertie le 4 avril. Elle a décrit des images indignes, dégradantes, humiliantes de personnes âgées placées en établissement. Même si elle considère qu'il s'agit d'un cas isolé, la ministre a précisé que "*quand il y a maltraitance, n'ayons aucune complaisance*".

Les faits de maltraitance avaient été signalés mi-mars dans l'unité de soins de longue durée de l'[Ehpad \(établissement d'hébergement pour Personnes âgées dépendantes\) du centre hospitalier de Gisors](#) (Eure), par un proche d'une des mises en cause.

Les deux aides-soignantes risquent la prison

La directrice de la maison de retraite nous a affirmé avoir suspendu les aides-soignantes dès qu'elle a eu connaissance des faits. Toutefois, le journal Aujourd'hui en France rapporte les propos d'un enquêteur qui laisse supposer un manquement de la direction. "Pendant longtemps, l'équipe soignante, dans ce service, a fonctionné en totale autarcie", résume-t-il. "Il y a plus grave: un rapport rédigé en 2010 par un cadre de l'établissement, signalant sans équivoque des faits de maltraitance, était resté lettre morte", précise le quotidien.

Le défenseur des droits, a missionné quatre personnes en avril. Dans le rapport qu'il vient d'envoyer à la ministre chargée des personnes âgées, Michèle Delaunay, le défenseur des droits recommande d'engager des poursuites disciplinaires, d'interdire aux aides-soignantes mises en cause d'être à l'avenir en contact avec des personnes vulnérables mais aussi qu'une réflexion soit conduite sur le management interne.

Les deux accusées seront convoquées devant un tribunal correctionnel. Elles encourrent une peine de prison ferme.

0 commentaires



Laisser un commentaire...

Melleurs ▾

Communauté

Partager



Personne n'a encore commenté.

Flux des commentaires

Inscrivez-vous par email

DISQUS